

SECTION TENNIS DE TABLE DE L'ASBL G.R.C.P.N.
PV N° 121 DE LA REUNION DE COMITE DU 22 AOUT 2007

Présents : Guy de BOSSCHERE, Vincent de BOURNONVILLE, Claude JAUMOTTE, Serge LAROCHE, Daniel LORAND, Michel RABOZEE et Alain TISLAIR.

Excusés : Jacqueline SERON.

ORDRE DU JOUR :

Le Comité se recueille en mémoire de Grégory Lambert, décédé accidentellement le 18 août, et qui était inscrit comme 1^{er} joueur de la nouvelle équipe Novia Andoy A.

1° **Approbation** du P.V. n° 120 de la réunion de comité du 18 juillet 2007.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.

2° **Courriers reçus** : de nombreux courriers ont été reçus concernant la création de nouveaux clubs et l'inscription des équipes pour la saison 2007-2008.

3° **Organisation du championnat 2007-2008**

Le Comité remercie tous les responsables de clubs et d'équipes qui, malgré l'avancement de la date de rentrée des équipes de 15 jours, ont envoyé leurs inscriptions pour le 15 août.

La Section enregistre une légère progression du nombre d'équipes inscrites (78 équipes en 2006-2007, pour 76 en 2006-2007), alors que depuis de nombreuses années le nombre ne faisait que diminuer.

Le Comité remercie David Jeanson pour sa collaboration à l'élaboration du calendrier.

Le championnat débutera le 1^{er} octobre 2007 et se terminera le 30 mars 2008.

Pour ne pas avoir une interruption de 2 semaines avant de disputer la 22^{ème} rencontre, le Comité décide que la 22^{ème} semaine se disputera du 24 mars au 30 mars 2008. Les équipes qui devraient jouer le lundi de Pâques (24 mars) pourront exceptionnellement reporter la rencontre entre le mardi 25 et le dimanche 30 mars.

La remise des calendriers aura lieu le vendredi 21 septembre de 19h30 à 20h30 dans la salle du CTT ANDOY, 2 place des Sports, 5100 Andoy.

Dans un souci de sécurité, le Comité refusera les paiements en espèces : les frais d'inscription devront être payés par virement bancaire sur le compte de la Section TT qui figurera sur le relevé remis à chaque club.

4° **Trésorerie**

Vincent de Bournonville présente la situation financière arrêtée au 20/08/2007.

Les subsides de la ville et de la province de Namur ont été versés par le Groupement et les subsides pour la Coupe du 02/06/2007 ont été versés par la Ligue francophone.

Comme Belgacom n'a pas encore payé les 5 repas réservés pour la fête du Groupement du 20/10/2006 (115 euros), cette somme sera intégrée dans le compte des cotisations 07-08 à payer par Belgacom.

5° **Site internet**

Daniel Lorand va remettre le site à jour et modifier le format de certains formulaires en Word ou Excel afin qu'ils soient plus faciles à utiliser.

6° **Tournoi**

Le tournoi aura lieu le samedi 3 novembre 2007 dans la salle du CTT ANDOY.

7° **Fair-play**

Le Comité a décidé d'attribuer un prix du fair-play à une équipe dans chaque division.

Serge Laroche et Claude Jaumotte établiront un projet de règlement pour la prochaine réunion.

Il y aura 2 votes qui seront comptabilisés pour déterminer les lauréats : un 1^{er} vote à l'issue du 1^{er} tour et un 2^{ème} vote après le 2^{ème} tour. Une équipe ne pourra pas voter pour elle-même. Toute équipe qui n'aura pas voté sera d'office disqualifiée.

8° **Fête du Groupement**

La Fête du Groupement devrait se dérouler le vendredi 19 octobre 2007 au Collège Notre-Dame-de-la-Paix à Erpent.

Alain Tislair va contacter le Secrétaire du GRCPN pour recevoir tous les renseignements nécessaires (horaire, lieu, menu, prix, délai de réservation, ...) afin qu'ils soient publiés dans le prochain B.O.

9° **Sponsors B.O.**

Les annonceurs actuels ont été contactés pour voir s'ils renouvelaient leur sponsoring pour cette saison, mais tous n'ont pas encore répondu.

10° **Articles à publier dans le prochain B.O.**

- PV n° 121 de la réunion de Comité du 22 août 2007,
- Lettre de convocation pour la remise des calendriers le vendredi 21/09/07 de 19h30 à 20h30 à Andoy,
- Affiche du tournoi du 3 novembre 2007,
- Liste des nouveaux clubs, modifications de dénomination, ...
- Paiement des inscriptions uniquement par virement,
- Rappel des principales modifications pour le championnat,
- Invitation à la Fête du Groupement.

11° **Divers**

- La Commission "Sport féminin" de la Ligue organise une journée "Sports en famille" le jeudi 27 septembre 2007, à partir de 9h30, au Champ Ha à Malonne. Une affiche devrait être envoyée par le comité organisateur, pour être publiée dans le B.O. (si elle parvient dans les délais).
- Il est possible de contacter par messagerie électronique Claude Jaumotte aux adresses guy.63@hotmail.com et jfgrosjean@fulladsl.be.

12° La **prochaine réunion** est fixée au **vendredi 21 septembre 2007**, à 21h, à Andoy, après la remise des calendriers.

Le 23 août 2007,

Pour le comité,
V. de Bournonville

Tous les joueurs connectés à Internet peuvent consulter les résultats et classements, les statuts et règlement, les comptes rendus des différentes activités, ... sur le site Web de la Section TT à l'adresse

www.TTGRCPN.be.tf

ou <http://users.skynet.be/ttgrcpn/>

MERCI DE TRANSMETTRE LES ADRESSES ELECTRONIQUES DE VOS JOUEURS A NOTRE ADRESSE COMITE :

comitettgrcpn@yahoo.fr

Lors de la remise des calendriers, les paiements en espèces ne seront plus acceptés pour les frais d'inscription des équipes.

Un relevé des frais d'inscription sera remis à chaque club qui devra les payer, dans les plus brefs délais, par virement bancaire sur le compte de la Section TT.

CHAMPIONNAT : MODIFICATIONS TRES IMPORTANTES

Suppression de la notion de "**joueur d'appoint**" : tous les joueurs sont considérés comme "effectifs", ce qui ne posera plus aucun problème lors de l'alignement des joueurs.

Une **rencontre** de championnat se joue **sur un total de 12 points** : 1 point par simple gagné et **3 points pour le double gagné** (art. 2.4).

Inscription d'un nouveau joueur en cours de championnat (art. 1.6) :

- au 1^{er} tour, son classement ne peut être supérieur à celui du 1^{er} joueur,
- au 2^{ème} tour, son classement ne peut être supérieur à celui du 3^{ème} joueur

Attention aussi au respect de la règle de la valeur points maximale fixée pour chaque série.

Toute **réclamation** doit être **introduite** auprès du Secrétaire **dans les 8 jours suivant la publication** des résultats des matchs **dans le B.O.**

Toute **plainte** pour fraude ou comportement antisportif doit être **introduit** auprès du Secrétaire, **au plus tard dans les 8 jours qui suivent la rencontre** (art. 2.12).